

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS
chargée d'examiner l'objet suivant :

Pétition : Le Vivarium doit vivre!

1. PREAMBULE

La commission des pétitions, composée de Mmes Catherine Aellen et Aline Dupontet, de MM. Daniel Trolliet, Daniel Ruch, Hans-Rudolf Kappeler, Pierre Guignard, Jean-Marc Nicolet, Philippe Germain, Axel Marion (qui remplace Jérôme Christen) et Pierre-André Pernoud, a siégé en date du 14 novembre 2013 sous la présidence de Mme Véronique Hurni. M. Jérôme Christen était excusé.

M. Cédric Aeschlimann, Secrétaire de commission parlementaire, est remercié pour les notes de séances.

2. PERSONNES ENTENDUES

Pétitionnaires : Michel Ansermet, Directeur du Vivarium, Nicolas Haagensen, Membre du conseil de fondation du Vivarium.

Représentant de l'Etat : DFJC, SG-DFJC (Secrétariat général du DFJC) : M. Thierry Hogan, Secrétaire général adjoint du DFJC.

3. DESCRIPTION DE LA PETITION

L'existence du Vivarium de Lausanne est menacée pour causes financières, même si l'on a appris aujourd'hui que la faillite était liquidée. Il est demandé par les pétitionnaires que l'Etat soutienne cette institution car une partie de l'activité du Vivarium reste néanmoins menacée.

4. AUDITION DES PETITIONNAIRES

Les pétitionnaires font part des nouvelles fraîches du jour concernant le sauvetage du Vivarium. En effet, la situation a évolué depuis le dépôt de la pétition, même si l'avenir de certaines activités reste à éclaircir. La bonne nouvelle est que le groupe AQUATIS va reprendre le Vivarium dans sa forme zoologique, avec un projet de fusion en préparation. Cependant, une importante partie des activités ne sont pas réglées, comme par exemple la partie refuge, sauvetage, formation, séquestre, que le groupe AQUATIS ne reprendra pas. Ils expliquent que ces activités non rémunérées ne seront plus possibles, comme les appels qui arrivent au vivarium pour un serpent trouvé dans un jardin. La question se porte actuellement sur le devenir de ces activités faute de moyens.

Ils expliquent également que depuis ce matin, le problème de la faillite est liquidé. Ce souci est réglé grâce à la population qui a fait des dons importants, de particuliers et de communes, à hauteur de CHF 150'000.-. Certaines communes, qui connaissent le vivarium pour ses interventions, ont fait des dons jusqu'à CHF 5'000.-. AQUATIS a repris ce qui manquait pour éviter la faillite.

Les pétitionnaires répondent aux interrogations des membres de la commission en apportant les informations suivantes.

Le conseil de fondation a été renouvelé il y a 3 ans et cette nouvelle équipe ne connaissait pas les problèmes existants du Vivarium. Une augmentation des visiteurs de 18'000 à 30'000 par an a coûté

cher et malgré des budgets établis, la fondation a toujours des difficultés au niveau de la recherche de fonds. La mauvaise gestion est la cause principale de la perte de vitesse de celle-ci.

De plus, les infrastructures ne sont pas aux normes, ce qui pose problème lorsqu'il faut une température intérieure de 30° pour des animaux qui ont besoin de chaleur alors que l'isolation de la bâtisse est inexistante.

Un des pétitionnaires relève le travail exceptionnel fait au niveau zoologique, avec des animaux que l'on ne peut voir nulle part ailleurs dans le monde, effectué par le Vivarium. Cette diversité a attiré 340 groupes d'enfants en 2012.

Un nouveau point entre en discussion pour ce qui concerne le sort du refuge. Celui-ci accueille 530 animaux, qui sont implaçables et devront être euthanasiés. Des discussions ont déjà eu lieu avec le vétérinaire cantonal pour la partie euthanasie. Il faut savoir qu'AQUATIS ne reprendra pas les activités du refuge, de sauvetage et d'interventions qui ne sont pas, à priori, le rôle du Vivarium. Ce sauvetage a en effet pris des proportions beaucoup plus importantes que prévues, ainsi les frais engendrés n'avaient pas été pris en compte dans les budgets. Ceci nécessite un employé à plein temps, à raison de CHF 85'000.-, tout compris, en 2012. En ce qui concerne le personnel actuel, 3 personnes sur 5 seront engagées par AQUATIS. Les deux personnes manquantes ne seront pas intégrées dans la nouvelle équipe, la première pour des raisons de santé et la seconde, qui est biologiste, car le futur groupe en possède déjà un.

Des cours sont donnés par la fondation à l'académie de police de Savatan ainsi qu'à des pompiers mais, fort souvent, ils contactent le Vivarium même après les cours.

La fondation touche une subvention cantonale de CHF 50'000.- par année, CHF 60'000.- de la Ville de Lausanne, ainsi qu'un montant supplémentaire, en 2013, de CHF 40'000.- d'un fond touristique. Ce soutien ne tient pas compte du refuge car le Vivarium touchait la même somme, il y a deux ans, avant l'ouverture du refuge. La formation, l'aide aux agents de police ainsi que la sauvegarde d'espèces menacées concerne plusieurs départements d'après les pétitionnaires.

Ceux-ci précisent aussi que des récupérations d'animaux ou reptiles dangereux pouvant tuer des personnes s'effectuent, comme par exemple, un cobra capturé sur l'autoroute vers Epalinges, dont la morsure est mortelle. Car la fondation s'occupe d'animaux de compagnie exotiques d'une part, et d'interventions dans la nature d'autre part.

Comme institution zoologique, le Vivarium de Lausanne a publié 4 publications de recherche scientifique en 2012, dont une des plus grandes études sur les changements de chromosomes chez les amphibiens, réalisée par l'Université de Lausanne.

Dans le cas d'une négociation avec le Canton, la séparation bien définie des parties zoologie et refuge sont en cours de réalisation au sein du groupe de travail avec AQUATIS, afin de bien définir les coûts de chacun des services du Vivarium, avec des frais clairs liés à chaque activité, y compris en fonction des horaires de travail.

5. AUDITION DU REPRESENTANT DE L'ETAT

Le représentant de l'Etat explique que le vivarium est une longue histoire. Il a déjà fait l'objet d'une question de Mme Jaquet-Berger en 2009 concernant sa remise à flot. Il était alors en difficulté de paiements, dans les mêmes montants qu'actuellement. Le Conseil d'Etat avait répondu qu'il s'agissait d'une fondation de droit privé et qu'elle devait trouver ses ressources, comme la vente de ses entrées, les produits de sa boutique ou le sponsoring, et que la subvention était destinée à la part utile à la collectivité publique.

En novembre 2010, le nouveau conseil de fondation présidé par Michel Ansermet a mis au point un plan d'assainissement pour améliorer les recettes et maîtriser les dépenses. Ce plan prévoyait de retrouver l'équilibre en plusieurs années, à condition d'obtenir des contributions publiques d'assainissement de la ville et du canton. CHF 248'000.- ont été octroyés par le Conseil d'Etat pour réaliser le plan d'assainissement, à condition que la ville fasse de même, et que la BCV, créancier du vivarium, fasse un effort en abandonnant CHF 150'000.- sur sa créance. Les 3 conditions ont été

vérifiées pour des montants équivalents et l'Etat a versé le montant prévu en 3 fois. A ce moment, son intervention étant terminée, il a quitté le Conseil de fondation, le vivarium ayant des moyens pour accomplir le plan d'assainissement.

Le conseil de fondation a ensuite été remanié et pendant toute l'année 2012, il a fait tout à fait autre chose que le plan d'assainissement, augmentant considérablement les charges. Il ne comprend pas pourquoi ils ont fait cela. Aucune information n'a été donnée au Conseil d'Etat.

En novembre 2012, l'autorité de surveillance des fondations a nommé un commissaire. Le dernier épisode date de ce jour avec la décision de justice sur le sujet. Le Conseil d'Etat a été dument alerté, a pris des mesures actives dans ce dossier, au-delà même du sens la Loi sur les subventions. Une partie reste cependant difficile à apprécier, à savoir si le vivarium est une fondation privée, ou s'il joue un rôle d'utilité publique, notamment lorsqu'il va chercher des tortues hargneuses dans les étangs. Les autres départements qu'il a consultés à ce sujet ont refusé l'accord d'une subvention, une base légale étant nécessaire pour le faire. En revanche, ils se sont déclarés prêts à acheter des prestations, notamment pour la police. Cela nécessiterait la mise en place d'un tarif, car actuellement, le vivarium offre ces prestations qu'il ne facture pas.

6. DELIBERATIONS

Suite aux informations reçues, les membres de la commission ont, pour la plupart, changé de position du fait que le Vivarium a été repris par le groupe AQUATIS.

Pour une partie des membres, il en ressort que malgré les 11'000 signatures recueillies, il est difficile de soutenir cette pétition dans le sens que le conseil de fondation a fait passablement d'erreurs de gestion entre autre. De plus, l'Etat ne pourra pas continuer à donner CHF 150'000.- par année pour permettre au Vivarium de garder la tête hors de l'eau. Précisons que celui-ci a déjà été sauvée deux fois par le passé.

Pour les prestations de service en tant que refuge, formation et récupération d'animaux, les différents services de l'Etat devront s'organiser différemment.

La grande interpellation de la commission réside sur le suivi de l'accord des subventions. Les pétitionnaires ainsi que les membres sont indignés par l'attitude de l'Etat mettant des moyens financiers et en personnel à disposition mais que peu, voire aucun contrôle, n'aient été effectués de leur part par la suite.

La commission propose de classer cette pétition.

7. VOTE

Classement de la pétition

Par 8 voix pour, 3 contre et 0 abstention, la commission recommande au Grand Conseil de classer cette pétition.

Corcelles-le Jorat, le 4 janvier 2014.

Le rapporteur :

Daniel Ruch